

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSIGNY

Nombre de Conseillers
en exercice : 11
Présents : 8

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LE BAS, Maire.

Date de convocation
du Conseil municipal :
4 octobre 2021.

Etaient présents : M. LE BAS Francis, Mme CHEVALIER Alexia, Mme NOURISSIER Christel, M. LESCURAT Maxence, Mr FERRAGU Roland, M. CHAUSSET Robert, M. THORINEAU Pierre-Louis, Mr MATHE Gérard.

Absents excusés : Mme PETIT Angélique, M. PREVOST Sébastien, Mme PETIT Nathalie.

Pouvoir : M. PREVOST Sébastien à M. LE BAS Francis, Mme PETIT Nathalie à M. CHAUSSET Robert.
Mme NOURISSIER Christel été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin est approuvé à l'unanimité.

N°ordre :01

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de Nassigny 2020.

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site
www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

N°ordre : 02

Objet : Prix de la redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance assainissement collectif doit couvrir les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture du service d'assainissement collectif, ainsi que les charges et les impositions de toutes natures afférentes à leur exécution.

Vu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer la redevance d'assainissement collectif 2022 comme suit :

- Une part variable de 1,14 euros le m³ consommé
- Une part fixe de 23.00 euros par abonné et par an même lorsqu'il n'y a aucune consommation.

N°ordre : 03

Objet : Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire du RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est d'usage à la fin de l'année scolaire d'offrir aux enfants domiciliés sur la commune et scolarisés en CM2 sur le RPI de Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny un dictionnaire pour leur entrée en 6^{ème}.

Cet achat étant réalisé exceptionnellement en juin 2021 par la coopérative scolaire, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de verser une subvention à cette dernière du montant de l'achat des dictionnaires. Deux enfants de Nassigny sont rentrés en 6^{ème} au mois de septembre.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention d'un montant de 43,90 € représentant l'achat de deux dictionnaires à la coopérative scolaire du RPI Givarlais-Maillet-Nassigny-Reugny.

DIVERS

→ Le maire informe l'assemblée que la réception des travaux de voirie sera réalisée le 27 octobre 2021 à 14 h 30 à la mairie en présence de Mr Dufour de l'ATDA et de Mr Auzelles représentant la société ADN TP.

→ Le bilan financier de l'abattage des peupliers est donné :

Dépenses : 9 600 €

Recettes : 6 876 €

Il reste un coût pour la commune de 2 724 €.

Le maire informe également que 2 chênes ont été abattus sur le territoire communal route de Champvallier et que la commune les offre à qui veut les débiter (chênes morts).

Il informe également que le reste de bois stocké chez Christel et au chemin du Pic Epeiche sera enlevé entre le 1^{er} et le 15 novembre 2021.

→ Compte-rendu de la réunion avec Mme Jutier de l'UTT :

Il a été abordé le problème de la déviation suite aux travaux réalisés sur le pont de Vallon-En-Sully. La signalisation devait être mise en place par l'entreprise. L'UTT a essayé de pallier au défaut de signalisation claire pour les différentes déviations.

Il a été évoqué le mauvais état du pont surplombant la rivière Cher : une étude sera réalisée en 2022 et les travaux de réfection du pont devrait être réalisés en 2023.

Il a été abordé le projet de réaménagement du bourg avec le cheminement piétonnier à terminer et également le problème de la vitesse dans la traversée du bourg. Lorsque les travaux du pont de vallon seront terminés, un comptage des voitures et de la vitesse sera réalisé.

→ le maire informe l'assemblée que 5 mats d'éclairage public seront dotés de prises électriques pour les décorations de Noël.

→ Alexia informe que le 28 novembre à 14 h se tiendra l'atelier de confection et installations des décorations de Noël suivi d'un goûter offert par la municipalité.

Le dimanche 19 décembre sera organisé l'après-midi à l'église des chants et des contes de Noël. L'information sera donnée aux habitants par le biais du bulletin municipal.

→ L'association de Musique en Bourbonnais propose de faire un concert dans l'église de Nassigny en septembre 2022.

→ En raison de la pandémie COVID 19, il n'y aura pas de repas des Anciens.

Des paniers garnis seront offerts aux personnes de 62 ans et plus.

→ Roland Ferragu nous a établi la liste du petit patrimoine :

Recensement du petit patrimoine de Nassigny à entretenir.

- 1- Croix à l'intérieur du cimetière : peinture.
- 2- Deux croix sur pilastres à l'ancienne entrée du cimetière : peinture et rescelllement à la chaux.
- 3- Fontaine de la Ribe : réhabilitation du plan d'eau, bordures en pierres, aménagement des abords.

- 4- Pompe Caruel à l'impasse des Lilas : peinture.
- 5- Monument aux Morts pour la grille, les obus et le portillon : ponçage, peinture, nettoyage des pierres de la croix, modification de l'espace vert.
- 6- Rénovation complète du puits de l'école : peinture, maçonnerie, treuil en bois.
- 7- Pompe Caruel d'Epalais : ponçage, peinture.
- 8- Grilles du lavoir d'Epalais : peinture, projet d'une couverture au lavoir ?
- 9- Réfection du mur en pierres sèche : petit parking et abords du lavoir.
- 10- Porte principale de l'église : ponçage et huile de lin.
- 11- Porte principale de l'église : ponçage et huile de lin.
- 12- Grille métallique porte sud de l'église et porte-bois : ponçage, huile de lin et peinture.
- 13- Croix parking de l'église : peinture rouge.
- 14- Mise en place d'une croix récupérée sur le toit de l'église : prévoir lieu, socle et scellement.
- 15- Croix de Forges : peinture et petite restauration à la chaux.
- 16- Croix à l'angle du chemin des Fraises : peinture.
- 17- Croix de palisse : peinture et nettoyage des abords.
- 18- Croix de Champvallier : dégager et mettre une autre croix.
- 19- Monument du centre de la France : peinture.
- 20- Pompe Caruel de Champvallier : peinture et réparation de la chaîne à godets.
- 21- Entretien du lavoir de Champvallier et des abords.
- 22- Abords de la mairie : mise en place d'une borne en gré rose récupérée au canal, valorisée avec un aménagement floral.

La séance est close à 21 heures.

Délibérations prises du numéro 1 à 3.

Ont signé le registre :

CHAUSSET Robert	Absent excusé
CHEVALIER Alexia	
FERRAGU Roland	
LE BAS Francis	
LESCURAT Maxence	Absent excusé
MATHE Gérard	
NOURISSIER Christel	
PETIT Angélique	Absente excusée
PETIT Nathalie	Donne pouvoir à M. Robert CHAUSSET
PREVOST Sébastien	Donne pouvoir à M. Francis LE BAS
THORINEAU Pierre-Louis	

